



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 16 décembre 2021

Date de la convocation du 11 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Trémouilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël Vidal, Maire.

Présents :

Mesdames : Colette Alvernhe, Sylvie Boudou,

Messieurs : Alain Angles, Kévin Boissonnade, Christian Carrière,
Serge Christmann, Jean-Marie Daures, Gérard Fabre, Michel Julien,
François Négrié, Jean-Marie Mallevalle, Jérôme Rivière, Joël Vidal.

Absents excusés : Mesdames Gayraud et Promp, Mr Négrié

A donné pouvoir à : Mme Gayraud à Mme Boudou.

Mme Sylvie Boudou a été nommée secrétaire et a accepté.

**Compte Rendu de la séance du 28 octobre 2021 approuvé après correction ;
Compte Rendu de la séance approuvé**

QUILLODROME RÉFECTION

Le devis de l'entreprise CATUSSE a été retenu, ils interviendront en janvier 2022.
L'enlèvement du sable sera en partie assuré par des bénévoles.

QUILLODROME : DOSSIER JURIDIQUE

Appel de Groupama a été reçu par Mr Daures concernant les pertes de 2011, 2012, 2013.
Contact sera repris par le secrétariat de la mairie.

TÉLÉTHON

113 repas ont été servis et 17 livrés auxquels s'ajoutent ceux offerts aux enfants ;
16 équipes ont participé à la belote.

La recette des repas, tombola et belote, s'est élevée à 2 727€. Les frais du repas ont été pris en charge par la Municipalité. Des lots ont été fournis par les Associations de la commune.

FIBRE OPTIQUE

SIEDA gère la mise en place de la fibre, Mr Ambard est venu présenter le bilan. La fin des travaux est prévue pour 2022, voir juin 2023 pour le département.

La mise en place de la fibre optique devrait atténuer les différences liées à l'éloignement actuel de l'armoire qui dessert les habitations.

Le point de relais se situe sur Le Bastié et desservira toutes les armoires de la commune. L'armoire provenant de la Capelle qui alimente Trémouilles deviendra obsolète. L'installation est faite par Orange.

N'hésitez pas à être vigilant et faire remonter rapidement les informations sur les travaux sur notre commune.

SAUVERGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES

Actuellement en mairie, la sauvegarde s'effectue sur un disque dur externe. En raison de la fragilité de ce système (incendie, vol, hackage...), il faut prévoir un système plus sécurisé. Le SMICA propose une sauvegarde externalisée des données. Un devis est demandé pour validation de ce service.

TRANSPORT SCOLAIRE

La prise en charge de frais de transport scolaire d'enfants extérieurs à la commune a été demandée ; elle-ci concerne des enfants de Salmiech. La commune de Salmiech n'assume pas des enfants qui ne sont pas scolarisés sur leur territoire.

Le montant par enfant s'élève à 293€ pour une année.

Il n'y a pas de création de ligne supplémentaire, le bus passant devant chez eux.

Il est rappelé que ceci crée un précédent, d'autres cas étant similaires.

Le Conseil municipal donne son aval.

COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS

✚ ÉPAGE BASSIN DU VIAUR – Mr Mallevalle :

- Bilan budgétaire : déficit,
- Assainissement collectif sera transféré à la Communauté des Communes de Pont de Salars,
- Embauche est prévue pour la mise en place de l'assainissement collectif,
- Mutualisation des moyens se fait par le haut, c'est-à-dire les normes vont être relevées.

✚ SIEDA - Mr Angles :

- Nouveau président,
- Mise en place de la fibre optique,
- Borne électrique pour les véhicules : installation et réflexion en cours,
- Coût pour les communes de 3 000€ par an.

✚ COMMUNAUTÉ DES COMMUNES PAYS DE SALARS - Mr Angles :

- Petite enfance changement de la Convention Territoriale Globale,
- Diagnostic pour la commune des besoins dans les domaines suivants : enfance, jeunesse, sociale, handicap...,
- Programme prévu sur 4 ans,
- Projet porté par la CAF,
- Dans un 1^{er} temps : inventaire durant la 1^{ère} année,
- Ensuite viendra la mise en place.

DÉLIBÉRATION A PRENDRE

HEURES COMPLÉMENTAIRES et SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire souhaite la mise en place des heures complémentaires et supplémentaires pour le personnel communal. Dans l'attente de l'avis du Comité Technique reporté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à signer et

Donne toutes délégations utiles pour mettre en place cette délibération.

MODIFICATION DE L'IFSE

Mr le Maire réactualise les postes ayant droit au versement de Indemnité de Fonction, de sujétion et d'Expertise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à mettre en place cette actualisation.

DÉCLASSEMENT AVEC MODIFICATION DU TRACÉ D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°35 DE PAULHE-ROUBY

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de régulariser l'emprise de la VC 35 située sur la commune cadastrée C 1282 et d'acter la vente de la parcelle C 1282 au profit de l'indivision CANAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à signer et

Donne toutes délégations utiles pour réaliser ce déclassement et effectuer la vente.

DÉMATERIALIZATION DES ACTES ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Mr le Maire présente la mise en place de la dématérialisation des actes souhaitée par le guichet unique d'Aveyron Ingénierie, ainsi que les avantages pour la commune et les usagers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Autorise Mr le Maire à signer et

Donne toutes délégations utiles pour acter la mise en place de ce service en ligne.

TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2022

Mr le Maire informe que pour émettre, cette année, le mandat concernant le FPIC, l'État retenant ce montant sur le produit de nos impôts locaux, il faut que les crédits soient suffisants A la demande de l'agent comptable, une écriture comptable est nécessaire, à hauteur de 886,00 € afin d'avoir les crédits suffisants pour cette fin d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Approuvent la décision modificative demandée,

Autorise le Maire à effectuer cette écriture comptable et

Donne toutes délégations utiles pour réaliser cette opération.

ENQUÊTE PUBLIQUE menée par le SYNDICAT MIXTE des Eaux du Lévezou

Mr le Maire informe que l'enquête publique unique a eu lieu sur notre commune du 20/09 au 22/10/2021, préalable à :

- La déclaration d'utilité publique pour l'établissement des périmètres de protection autour des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage situées respectivement sur les communes de Trémouilles et Pont de Salars :
- L'enquête parcellaire en vue de la détermination des parcelles concernées par les périmètres de protection de l'institution de servitudes qui en découlent :
- La demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à la régularisation administrative des prises d'eau du Vioulou et du lac de Bage destinées à la consommation humaine.

L'avis sur cette demande est sollicité auprès des Conseillers Municipaux.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Donne un avis favorable et
Mandate Mr le Maire pour restituer cet avis et
Donne toutes délégations utiles pour réaliser cette action.*

QUESTIONS DIVERSES

Projet raccordement au réseau assainissement – route de Bannès

PLUi : des assouplissements sont envisagés. L'approbation par le Conseil est prévu, le 19/01/2022 et à partir du 25/01/2022, il sera exécutoire.

Vu par le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Lido', written over a horizontal line.